

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section sciences médico-sociales, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Sabine CAROTTI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Vincent CHEVREUX
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

M. Yannis KYPRAIOS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de POITIERS

Membres du jury

M. François ALLA
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

M. Olivier AROMATARIO
Personne à compétences particulières

Académie de NANCY-METZ

M. Cyprien AVENEL
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Stéphanie BELLARD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Mme Malika DESMAISON MEZIADI
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

M. Frédéric GOMEL
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NORMANDIE

Mme Laure LIENARD
Personne à compétences particulières

Académie de LILLE

Mme Anne MOYAL
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

Mme Marion PORCHERIE
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

M. François QUINOT
Professeur agrégé

Académie de LILLE

Mme Marie RAPPY
Personne à compétences particulières

Académie de BESANCON

M. Philippe ROPERS
Personne à compétences particulières

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU